

Compte rendu du Conseil Municipal du 09 septembre 2020

Présents : Philippe HEITZ, Madjid BRIBI, Vincent CARREY, Benoit LAFFONT, Hervé MARCON, Emeline RAPAUD, Mathieu ROUSSEaux, Emanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD, Elisabeth VILLARS, Etienne CHATELON

Absent excusé : Pierre BURELLIER, donne pouvoir à Emanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD

Secrétaire de séance : Etienne CHATELON

1- Approbation du compte rendu du conseil du 02 septembre 2020 :

adopté à l'unanimité.

2- Désignation des membres à la CLECT et CIA de la CCMP :

Philippe HEITZ est désigné à l'unanimité titulaire pour représenter la commune de Burdignes à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes des Monts du Pilat. Madjid BRIBI est désigné à l'unanimité suppléant.

Vincent CARREY est désigné à l'unanimité titulaire pour représenter la commune de Burdignes à la commission intercommunale d'accessibilité (CIA) de la CCMP. Emeline Rapaud est désignée à l'unanimité suppléante.

3- Organisation périscolaire

La commission école rappelle la réglementation sur l'encadrement en accueil périscolaire :

- 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans
- 1 adulte pour 12 enfants de moins de 6 ans

La commission constate que le nombre d'élèves accueilli à la cantine est supérieur à ces seuils. Une réflexion est ouverte pour améliorer le service de la cantine avec une personne supplémentaire. Le coût d'une embauche (1H30 par jour, 4 jours par semaine) est de 3070 € par an.

Le Conseil Municipal valide l'objectif d'embaucher une personne.

La question de répercuter une partie des coûts aux familles est posée. Ces nouvelles charges engendreraient une hausse de 75 centimes du ticket repas. La commission propose d'augmenter le ticket repas payé par les familles de 50 centimes. Les 25 cts restant seraient à la charge de la mairie.

Le Conseil Municipal est en attente de plus d'informations sur le financement éventuel du poste avant de se positionner. La commission va notamment contacter la sénatrice Cécile Cukierman et la

CAF dans le cadre de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement).

-Questions diverses

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Les TAP sont facultatifs. Ils sont proposés par la mairie après le temps scolaire.

La commission école présente le budget et la programmation des TAP pour l'année scolaire 2020/2021.

Le budget est de 3000 €.

Organisation :

-lundi et mardi : TAP récréatifs de 30 minutes animés par Christine Awesso et Annie Guilbaud.

-jeudi : TAP de 15H00 à 16H30 avec une récréation obligatoire de 15H00 à 15H20. Plusieurs intervenant vont proposer des animations variées : poterie, bricolage, cuisine, atelier photo, chant, danse.

- Vendredi : mêmes horaires, sur le thème nature et environnement (cabane, jardin, herbier, radio...) animé par André Vallat, Agnès Delmarle, Radio d'Ici et le personnel communal.

Dimanche 20 septembre :

Deux manifestations (Taillardine et "Col emblématique du Pilat") sont programmées sur le territoire de la commune, auxquelles s'ajoute l'activité de l'ACCA. Une réunion a rassemblé les organisateurs en mairie afin de délimiter des zones pour chaque usage.

La circulation sera interdite entre Burdignes et Bourg-Argental de 8h30 à 13h. Elle sera limitée à 30 km/h entre le bourg et La Faye.

Chasse :

7 sangliers tués à ce jour.

Mr le Maire rappelle le rôle essentiel de l'ACCA dans la régulation des populations de sangliers, qui font des dégâts importants aux terrains agricoles.

Salle le tilleul :

Elle peut être louée en respectant les règles sanitaires en vigueur et en remettant en place à la fin de chaque location le mobilier servant à la cantine.

L'association Les Burdivents a programmé des représentations en novembre.